



## COMMUNIQUÉ

### La Commission des services juridiques dépose son Rapport de gestion 2018-2019

**Montréal, 24 septembre 2019** – M<sup>e</sup> Yvan Niquette, président de la Commission des services juridiques annonce que son rapport de gestion 2018-2019 a été déposé le 19 septembre dernier à l'Assemblée nationale.

À cette occasion, M<sup>e</sup> Niquette a affirmé : « Ce rapport démontre le rôle essentiel du régime d'aide juridique et ses composantes au bon fonctionnement de l'activité judiciaire du Québec ».

Au cours de l'exercice 2018-2019, **266 550** demandes d'aide juridique ont été traitées par le personnel de **106** bureaux répartis dans **85** villes au Québec, soit plus de **1 000** demandes par jour. « Un travail remarquable et effectué par notre personnel et nos professionnels qui mérite d'être souligné et félicité » précise M<sup>e</sup> Niquette.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les seuils de l'admissibilité à l'aide juridique gratuite sont haussés avec comme référence le salaire minimum. Ainsi, au 31 mai 2018, le seuil d'admissibilité financière à l'aide juridique gratuite et de celui moyennant une contribution a été haussé de **6,67%**. Pour l'exercice 2018-2019, près de **22 390** dossiers de requérants n'auraient pas été admissibles à l'aide juridique, n'eût été les hausses successives des seuils d'admissibilité financière. M<sup>e</sup> Niquette affirme « qu'il s'agit d'une donnée éloquente lorsqu'on s'intéresse à l'accessibilité à la justice. »

Les statistiques présentées dans le rapport indiquent aussi que le nombre des demandes d'aide juridique acceptées a été de **216 076** et que **92 678** relevés d'honoraires et déboursés ont été payés à **2 237** avocats de la pratique privée et **99** notaires.

Pour en apprendre davantage sur le travail de la Commission et des centres régionaux ou pour obtenir un portrait statistique plus complet, nous vous invitons à consulter le Rapport de gestion 2018-2019 disponible sur le site Web de la Commission à l'adresse :

[http://www.csj.qc.ca/IntranetUploads/CSJ/Francais/Fichiers/RA\\_CSJ\\_v7-WEB.pdf](http://www.csj.qc.ca/IntranetUploads/CSJ/Francais/Fichiers/RA_CSJ_v7-WEB.pdf)

#### À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle, en droit de la santé, en droit de l'immigration et en droit des jeunes. Elle est également l'organisme chargé d'offrir le Service d'aide à l'homologation (SAH) et le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante: [www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca) .

-30-

Source : M<sup>e</sup> Richard La Charité, [rlacharite@csj.qc.ca](mailto:rlacharite@csj.qc.ca)  
Secrétaire et responsable du Service des communications  
(514) 873-3562, poste 232